

LE CONSEIL GENERAL DE LA MARTINIQUE INNOVE DANS LA PROTECTION LITTORALE

1) La protection du littoral

La Martinique, de par son contexte cyclonique, est fortement exposée à l'action de la houle. Afin de protéger ses infrastructures littorales, le Conseil Général de la Martinique a mis en place plusieurs protections telles que : murs anti-houle, enrochements, acropodes...

En 1999, la Route Départementale N°10, située au Nord Ouest de la Martinique a subi des dégâts considérables suite à la houle engendrée par l'ouragan Lenny. D'importants travaux ont été entrepris afin de protéger cet unique axe de circulation vers la commune de Prêcheur.

Face à la ressource limitée en enrochements naturels, le Conseil Général de la Martinique a souhaité développer des solutions alternatives par blocs béton préfabriqués, avantageux au niveau économique par rapport aux options existantes. En effet, le coût de cette solution est -20 % inférieure à des Acropodes (source : travaux 2005 du CG972 secteur du Prêcheur).



2) Phase d'étude

Les études et essais en canal à houles ont permis de définir une géométrie et des conditions de poses spécifiques pour les blocs.



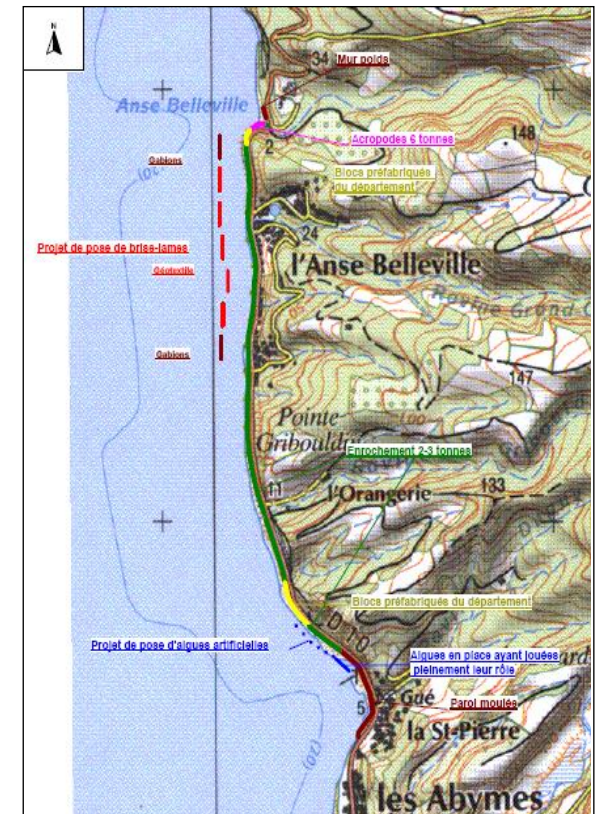
Un brevet N° FR 2 863 632 a été déposé le 12 décembre 2003.

REPUBLIQUE FRANÇAISE INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE		N° de publication : 2 863 632
INVENTEUR ...		N° d'avis de classement national : 03 14652
DEMANDE DE BREVET D'INVENTION A1		
Date de dépôt : 12.12.03. Inventeur :	Dépositaire(s) : ...	
Date du dépôt à la disposition du public de la demande : 13.06.2005	Inventeur(s) : ...	
Liste des documents cités dans le rapport de l'expert en brevets :	Titulaire(s) :	
Références à d'autres documents nationaux équivalents :	Mandataire(s) : ...	
DÉSIGNATION POUR LA PROTECTION DU LITTORAL : ...		
FR 2 863 632 - A1		

3) Caractéristiques des blocs de 6t

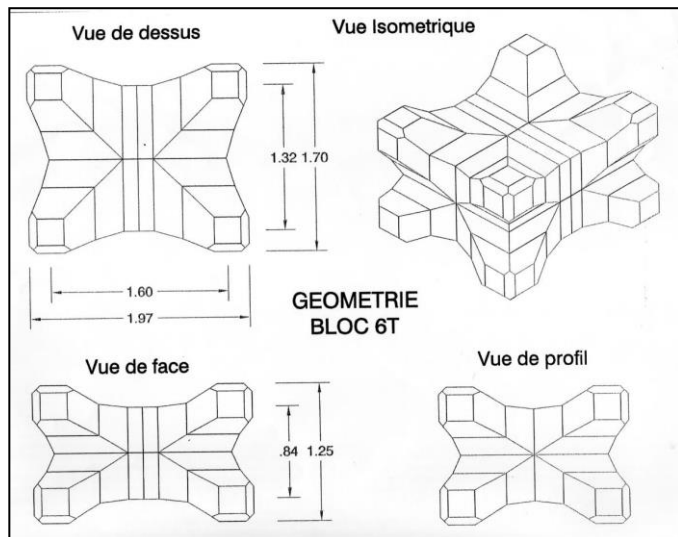
Dimension : L = 1,97 m l = 1,70 m H = 1,25 m
 Volume : 2,5 mètre cube
 Poids : environ 6 tonnes
 Coefficient de bloc Kd : compris entre 7.5 et 8

Pente de pose : 2H/1V (soit 26,6°)
 Pente maximale possible : 4H/3V (36,9°)
 Dimensionnée pour des houles de 4,50m



4) Pose des blocs

En 2005, deux sites ont été protégés par des blocs du Conseil Général sur la commune du Prêcheur : secteur Anse Belleville (PR) et secteur Abymes (PR).



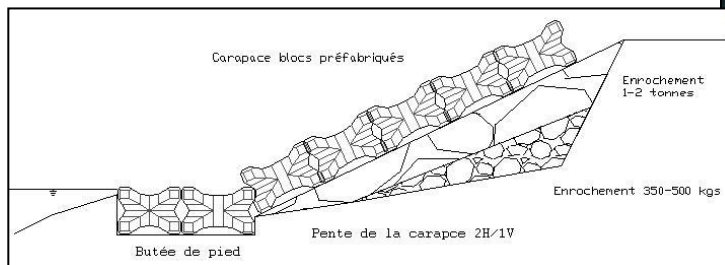
Etape 1



Etape 2



La pose peut se faire en 1 ou 2 couches



5) Retour d'expérience

Après le passage de l'ouragan Omar, des contrôles ont été effectués sur le littoral protégé par les blocs du Conseil Général. Ces ouvrages se sont très bien comportés.

Evènement	Date	Hauteur houle Hs(1/3)	Période (T)
Lenny	Novembre 1999	3 m	14 s
Omar	Octobre 2008	2,4 m	8 s

Relevé houlographe de Basse Pointe

Contacts :

Pascal CHUIT

Ingénieur – Chef Bureau GG
Conseil Général Martinique

☎ 05 96 59 66 71

✉ pascal.chuit@cgste.mq

Julien HOUEL

Ingénieur GG
Conseil Général Martinique

☎ 05 96 59 41 34

✉ julien.houel@cgste.mq